

GARANTIE D'UN MONTANT DE : 3 500 000 €

Délivrée à :

SAS VIVIER DORANCE
CABINET VIVIER DORANCE
RCS : 344866777
BAT. B
95 rue Pierre FLOURENS
34090 MONTPELLIER

Numéro Attestation : 144922

Représenté(e) par :

Madame Lisa DORANCE en qualité de Directrice Générale
Monsieur Yves LANGLOIS en qualité de Président

A compter du **01/01/2025** jusqu'au **31/12/2025**

AU TITRE DE L'ACTIVITE DE SYNDIC DE COPROPRIETES

Fait à Paris, le **03/12/2024**

Numéro de client sociétaire : 110446A

Le directeur général

Alain LEDEMAY



GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032
Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris
Site web : www.galian-smabtp.fr - Entreprise régie par le code des Assurances.



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros – RCS Paris 423 703 032

Adresse du siège social : 89, rue la Boétie 75008 Paris, atteste que :

SAS VIVIER DORANCE

RCS : 344866777

BAT. B

95 rue Pierre FLOURENS

34090 MONTPELLIER

Représenté(e) par :

Madame Lisa DORANCE en qualité de Directrice Générale

Monsieur Yves LANGLOIS en qualité de Président

est garanti par le contrat n° RCP_01_110446A souscrit auprès de GALIAN-SMABTP, actuellement en cours pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ledit contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, pouvant incomber à l'Assuré, au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités telles qu'elle sont définies aux Conditions Générales :

- **Les activités visées par l'article 1er de la Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et de ses textes subséquents et les articles L.211-1 et R.211-1 et suivants du Code du Tourisme, ainsi que les activités annexes et connexes relevant dudit texte.**

Il comporte des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972 et ses modifications ultérieures.

La présente attestation est valable pour la période du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour l'activité SYNDIC DE COPROPRIETES.**

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance susmentionné.

Fait à PARIS, le 05/12/2024

Pour l'Assureur,

Alain LEDEMAI, Directeur Général GALIAN-SMABTP :

